

M. le Ministre-Président Tobias Hans et M^{me} la Ministre de l'Économie Anke Rehlinger se prononcent sur le nouveau « Règlement COVID » du Land de Sarre

Informations pour les médias : 07/01/2021, 18h09

Le Conseil des Ministres du Land de Sarre a adapté ce jeudi (7 janvier 2021) le *Règlement adopté afin d'endiguer la pandémie de Covid-19 en Sarre (Verordnung zur Eindämmung der Corona-Pandemie im Saarland)* aux décisions sur lesquelles les Ministres-Présidents se sont mis d'accord avec la Chancellerie.

Le règlement entrera en vigueur le 11 janvier 2021 et s'appliquera dans un premier temps probablement jusqu'au 24 janvier 2021. Le principe selon lequel, en Sarre, les règlements sont de manière générale évalués après 15 jours par rapport à leur proportionnalité, reste donc valable, même si une prolongation au-delà de cette période est probable, vu l'évolution du nombre des infections.

M. le Ministre-Président Tobias Hans a déclaré : « Le Sars-CoV-2 reste notre défi majeur, pour cette nouvelle année, et il nous force malheureusement à nouveau à prendre des mesures drastiques. La mutation de la variante beaucoup plus contagieuse en provenance de Grande-Bretagne et d'Afrique du Sud a encore aggravé la situation. Ce qui est clair : chaque contact interpersonnel comporte un risque d'infection. C'est la raison pour laquelle la réduction de contacts est et restera notre outil le plus efficace dans la lutte contre le coronavirus.

Malgré les réglementations très strictes, nous nous sommes toutefois efforcés d'atténuer les contraintes excessives et, d'une part, de protéger les personnes seules de la solitude et, d'autre part, de donner un peu de répit aux familles

qui travaillent. Les parents de nos plus jeunes enfants portent désormais une part encore plus importante du fardeau.

Les parents des plus petits enfants sont à l'heure actuelle confrontés à encore plus de contraintes. Parallèlement à l'élargissement du système des prestations journalières pour enfants malades, nous envoyons, par le biais de la prise en charge partielle des frais de la garde d'enfants dans les crèches et des contributions pour l'école à journées entières, un signal fort de soulagement pour des parents qui gardent leurs enfants à domicile. Nous sommes conscients du fait que les restrictions sont immenses pour tout le monde - les semaines et mois à venir ne seront faciles pour personne. Mais nous espérons que les mesures sévères nous aident maintenant à sortir le plus vite possible de ce confinement pénible. »

M^{me} la Ministre de l'Économie a ajouté: « Nous craignons fortement la mutation britannique du virus et sa propagation dans d'autres pays doit nous alerter. C'est la raison pour laquelle les limitations de contacts sont à nouveau adaptées dans le pays entier. Moins il y aura de contacts, plus les mesures seront sévères – plus vite l'infection pourra être contrôlée à nouveau. C'est la seule solution qui nous aide à compenser le délai jusqu'à ce qu'une vaccination globale de la population soit atteinte. Concernant les restrictions de contact, il était très important pour nous en Sarre de ne laisser aucun enfant seul à cause de ces mêmes restrictions.

Nous avons donc fait une exception pour la prise en charge des enfants. Et la règle des 15 km, souvent citée, est un instrument qui s'applique si le taux d'incidence dans un district devient particulièrement dangereux, mais elle n'est pas une restriction générale de la libre circulation. Nous appelons tous les employeurs: mettez vos employés au télétravail – partout où c'est possible ! Je fais confiance au vaccin et à la raison. – La vaccination, c'est à l'Etat de s'en charger. En ce qui concerne la raison, nous appelons tous les Sarrois à être raisonnable ! Veuillez éviter tout contact, c'est ce qui fait survivre le virus ! »

Vue d'ensemble des nouvelles mesures :

- Des rassemblements privés sont limités à un ménage et une personne extérieure à ce ménage. Indépendamment de cela, la garde d'enfants de moins de 14 ans dans des communautés de garde d'enfants stables,

- familiales ou organisés entre des voisins est autorisée si elle se limite à des enfants d'au maximum deux ménages différents.
- Règlementation spéciale pour des zones avec une situation sanitaire particulière : Si le nombre de nouvelles infections au nouveau virus SARS-CoV-2 pour 100 000 habitants, pendant une période de 7 jours dans un district (*Landkreis*) ou, dans l'agglomération de Sarrebruck (*Regionalverband Saarbrücken*), pendant trois jours consécutifs, est supérieur à 200 (taux d'incidence sur 7 jours glissants), il est, dans le district respectif ou au sein de l'agglomération de Sarrebruck, interdit aux citoyens de sortir du rayon de 15 km autour de leur résidence habituelle pour des excursions touristiques d'une journée.
 - L'enseignement en présentiel reste suspendu entre le 11 et le 24 janvier 2021. Il y aura des exceptions pour des élèves des classes terminales des écoles de culture générale (écoles communautaires (*Gemeinschaftsschulen*) et lycées (*Gymnasien*)) ainsi que des lycées professionnels. D'autres dispositions seront adoptées par le Ministère de l'Éducation et de la Culture.

Contact-médias

Alexander Zeyer

Porte-parole du gouvernement

Mail: medien@staatskanzlei.saarland.de

Tél: +49 681 501-1127

Télécopie: +49 681 501-1222

Am Ludwigsplatz 14

66117 Sarrebruck